

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Avis est donné, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que le rapport financier ainsi que les rapports du vérificateur de la Ville de Montréal et du vérificateur externe sur les états financiers de la Ville, pour l'exercice financier 2025, seront déposés aux assemblées suivantes :

- Assemblée du conseil municipal : **lundi 15 juin 2026, 13 h**
- Assemblée du conseil d'agglomération : **jeudi 18 juin 2026, 16 h**

Pour tout renseignement supplémentaire et pour suivre le déroulement des assemblées ci-haut mentionnées, consultez le site web de la Ville : montreal.ca

Fait à Montréal, le 10 juin 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat